Comptabilité AGROPLUS





Manuel de l'e-Banking

Version du 15 juillet 2015 b



Table des matières:

A) Introduction

- A1) Vue d'ensemble
- A2) Activation initiale
- B) Saisie des bulletins
 - B1) Saisie du bulletin lui-même
 - B2) Saisie des informations complémentaires
- C) Préparation d'un ordre de paiement
- D) Remise de l'ordre de paiement à l'institut financier
- E) Comptabilisation des factures
 - E1) Comment procéder
 - E2) Comptabilisation d'écriture simpe
 - E3) Comptabilisation d'écriture «à détailler»
 - E4) Comptabilisation d'écriture multiple

- Q) Annexes: Questions fréquentes
 - Q01) Comptabilisation des écritures e-Banking?
 - Q02) Faire des paiements quand la compta est chez le comptable ?
 - Q03) Reconnaître les informations pertinentes sur les bulletins ?
 - Q04) Scanner un bulletin qui a 2 lignes de codage ?
 - Q05) Payer des factures à des dates différentes ?
 - Q06) Payer une facture en plusieurs fois ?
 - Q07) Les ordres permanents ?
 - Q08) Les payements récurrents ?
 - Q09) Changer de compte une écriture e-Banking ?
 - Q10) Supprimer une écriture e-Banking ?
 - Q11) corriger la date d'une écriture liée à un paiement e-banking ?
 - Q12) Modifier les coordonnées d'un fournisseur, ou le supprimer ?
 - Q13) Effacer les fichiers «XML» perimés ?
 - Q14) Qu'en est-il de la sécurité ?



A1) Vue d'ensemble



4° Comptabiliser les cas particuliers

C'est aussi facile que cela !



A2) Activation du compte à utiliser pour l'e-Banking*



Faites de même pour chaque compte, si d'autes sont utilisés pour l'e-Banking.



B) Saisie d'écritures e-Banking

L'enregistrement d'une écriture e-Banking comporte 2 étapes:

1° La saisie du bulletin lui-même (*«B1» ci-après*):

En gros, il s'agit de saisir le bénéficiaire et le montant. Plusieurs moyens sont à disposition, ils sont présentés en page suivante.

2° Les informations complémentaires («B2» ci-après):

Il s'agit d'indiquer les informations suivantes:

- Le montant, s'il n'est pas inscrit sur le bulletin
- La communication éventuelle (uniquement pour les BV, roses)
- La date de paiement prévu (elle n'est pas obligatoire, elle permet simplement de classer les bulletins en attente en commençant par les plus «urgent»)
- Les données pour la comptabilisation (c.f. page B2)



B1) Saisie du bulletin lui-même

Les bulletins peuvent être saisis par différents moyens:



Reportez-vous au fichier d'aide spécifique pour le mode de saisie utilisé. (Ces fichiers d'aide sont disponibles sur les site www.agroplus.ch, onglet Aide / Documents / Comptabilité)



B2) Saisie des informations complémentaires

Informations relatives au paiement ou à la comptabilité:



1) Par exemple, pour s'octroyer un escompte.

- 2) Cette case apparaît si la coche «Numéroter les pièces comptables» est activée dans le bouton «Saisie» du menu «Ecritures». Si c'est le cas, la numérotation des pièces e-Banking est la même que celle des autres pièces de la comptabilité. Cependant, il est possible de désactiver la numérotation automatique des pièces e-Banking, indépendement de la compta elle-même, e décochant cette case (cependant ce n'est pas recommandé de la faire).
- 3) Ce champ apparaît seulement quand plusieurs comptes sont paramétrés pour l'e-Banking.
- 4) De plus, le libellé sélectionné ici pour ce bulletin sera automatiquement proposé lors de la saisie du prochain bulletin pour le même bénéficiaire.



C1) Création d'un ordre de paiement



Fenêtre de création des ordres de paiements



C2) Création d'un ordre de paiement (suite)



D1) Transmission d'un ordre de paiement à l'institut financier

La manière de transmettre un ordre de paiement varie d'un institut financier à l'autre. (Les pages **D2** et **D3** en présentent deux exemples.)

Néamnoins, la procédure comporte les étapes suivantes:

- 1° Connexion au site Internet de l'institut financier, par exemple par un clic sur le bouton correspondant:
- 2° Saisie des login et mot de passe, selon la méthode propre à l'institut financier.





montant arrondi au franc

date d'exécution demandée (nombre de bulletins)





Utilisation de l'e-Banking AGROPLUS



D2) Transmission d'un ordre de paiement à PostFinance

Pour pouvoir transmettre des fichiers de paiement à PostFinance, la fonction **OPAE** doit être activée. *(Reportez-vous aux instructions de PostFinance pour activer l'option OPAE, si elle n'est pas encore activée)*



Le site navigateur retiendra cet emplacement, et il ne sera plus nécessaire de l'indiquer les prochaines fois.



D3) Transmission d'un ordre de paiement à une banque



Comme pour PostFinance, la première fois que l'on envoie un fichier, il faut spécifier le dossier (de votre ordinateur) qui contient le fichier. (Se référer au chemin présenté à la page précédente.) Le navigateur retiendra cet emplacement, et il ne sera plus nécessaire de l'indiquer les prochaines fois.



E1) Comptabilisation des écritures: Comment procéder

Pour la majorité des bulletins, vous avez déjà choisi un libellé simple (sans *) au moment de la saisie (voir page B2): il n'y a rien d'autre a faire !

Pour les autres cas, le menu suivant permet de terminer le travail de comptabilisation:



<u>De là:</u>

- Ecriture simple: attribuer un libellé (cf. page E2)
- Ecriture «à détailler»: saisir les écritures de détail (cf. page E3)
- Ecriture multiple: répartir le détail (cf. page E4)



E2) Comptabilisation des écritures: Ventilation d'une écriture simple



* Par exemple pour un candidat à la maîtrise agricole qui doit réaliser un bouclement analytique.



E3) Comptabilisation des écritures: Ventilation d'une écriture «à détailler»

Il arrive parfois qu'**un bulletin** de versement correspond à **plusieurs écritures** comptables. On passe alors par l'un des **comptes transitoires 9913** ou **9915**.*

Exemple ici avec une prime d'assurance concernant deux écritures comptables distinctes.



* Les deux comptes fonctionnent exactement de la même manière. Le compte transitoire **9915** est utilisé pour les achats dans les commerces agricoles. Tandis que le compte transitoire **9913** est utilisé pour tous le reste.



E4) Comptabilisation des écritures: Ventilation et répartition d'une écriture multiple





Q) Annexes: Questions fréquentes



Q01) Comment fonctionne exactement la comptabilisation des écritures e-Banking?

- Q02) Comment faire des paiements lorsque ma compta est en traitement chez mon comptable ?
- Q03) Comment reconnaître les informations pertinentes des différents bulletins ?
- Q04) Comment scanner un bulletin lorsqu'il y a 2 lignes de codage ?
- Q05) Comment payer des factures à des dates différentes ?
- Q06) Comment payer une facture en plusieurs fois ?
- Q07) Comment traiter les ordres permanents ?
- Q08) Comment traiter les payements récurrents ?
- Q09) Comment changer de compte une écriture payée par e-Banking ?
- Q10) Comment supprimer une écriture lié à un paiement e-Banking?
- Q11) Comment corriger la date d'une écriture liée à un paiement e-banking ?
- Q12) Comment modifier les coordonnées d'un fournisseur, ou le supprimer ?
- Q13) Comment effacer les fichiers «XML» qui ont été utilisés ?
- Q14) Qu'en est-il de la sécurité ?



Après l'envoi de l'ordre de paiement, le compte 1032 se présente comme ceci:



Cette illustration permet de comprendre la prise en compte des écritures, selon que le libellé ait été attribué, ou non, lors de la saisie du bulletin.

Cependant, et bien que l'attribution des libellés puisse se faire dans ce compte, il est plus pratique de le faire dans le 9902.

e-Banking AGROPLUS: Questions Fréquentes

Q02) Comment faire des paiements lorsque ma compta est en traitement chez mon comptable ?

R02: En mode Terminal-Serveur, les écritures de l'année suivante peuvent déjà être saisie, même si le comptable n'a pas encore bouclé l'année précédente.

En local, on peut utiliser le Coffre-Fort AGROPLUS avec l'option «Autoriser le comptable a accéder au coffre-fort Internet»

Activez cette option pour permettre à votre comptable de travailler sur votre comptabilité, tout en vous permettant de continuer à faire vos paiements

Une question 2 026 667 18 24

AGROPLUS

coffre-fort Internet»		Agroplus - Internet			
		Coffre-fort Internet			
		Clef d'activation du coffre-fort (elle est inscrite sur votre facture)			
permettre à votre e comptabilité, tout en faire vos paiements					
		Votre mot de passe personnel	Votre mot de passe personnel		
		Minim	ium 4 caractères, max 10	Montrer	
		Utiliser en mode "Sauvegard	Utiliser en mode "Sauvegarde dynamique" pour la compta		
		Autoriser le comptable à acc	Autoriser le comptable à accéder au coffre-fort internet		
		Plusieurs mandats comptables sont travaillés avec cet ordinateur			
rnet	Mon agrophone		Annuler	Valider	
ramètres	Mon comptable				
voyer	le suis comptable				
er chercher					
	Annuler				

Q03) Comment reconnaître les informations pertinentes des différents bulletins ?



fois le montant. le numéro de référence, et le no de

CCP du bénéficiaire ou de sa banque.

Bulletins oranges (BVR)

Crédit Suisse AG Ça roule ! 8070 Zürich Merci ! CH8304835020422241000 Alphatec SA Granges-Saint-Martin 1350 Orbe 80-500-12'520 00 3 0000000000000042224100002+ 07048357> 800005004> Leur CCP ne commence jamais par «01-» ! (1) _ Ils comportent les éléments suivants: - Les coordonnées du bénéficiaire (L'IBAN est obligatoire si le bénéficiaire passe par une banque)* (3) – Le montant 4 - Le motif du paiement (si nécessaire) Samuel STAUFFER _Cie Les Douzilles 6 1607 Les Thioleur * Par contre, l'IBAN est superflu lorsque le bénéficiaire 10-13937-3 a son propre numéro de CCP, et ne passe donc pas 12'520 . 00 par une banque, comme dans l'exemple ci-contre.

Bulletins roses (BV)





Q04) Comment scanner un bulletin lorsqu'il y a 2 lignes de codage ?

R04: Il suffit de scanner la première ligne, et c'est tout !

Le programme lit le no de clearing dans cette ligne, et une base de données intégrée lui permet de retrouver automatiquement le no de CCP correspondant, qui est inscrit sur la seconde ligne.

Enzahlung für / Versement pour / Versamento per Crédit Suisse AG 8070 Zürich Zugunsten von / En faveur de / a favore di CH830482500422241000 Alphatec SA Granges-Saint-Martin 3 1350 Orbe Konto / Comple / Conto 80-500.4 CHF 12'520 . 00	Zahlungszweck / Motif versement / Motivo versamento Ça roule ! Merci !	
·	000000000000000042224	100002+ 07048357> 800005004>





Q05) Comment payer des factures à des dates différentes ?

R05: Faites un ordre différent pour chaque date de paiement





Q06) Comment payer une facture en plusieurs fois ?

R06: Clonez tout simplement le bulletin !

Exemple avec une facture de 1'800 francs que l'on souhaite régler en deux fois:

1° Saisissez le bulletin normalement





Q07) Comment traiter les ordres permanents ?

R07: Placez les ordres de payement permanents directement sur le site de l'institut financier (PostFinance / banque), et dans la comptabilité, introduisiez les écritures comme des écritures ordinaires.

Comme ici, sur le site de PosteFinance, par exemple:







Q08) Comment traiter les paiements récurrents ?

R08: Clonez tout simplement les bulletins récurrents !

Comme ceci:





Q09) Comment changer de compte une écriture payée par e-Banking ?

R09: Effacez l'écriture, et attribuez-lui un nouveau libellé.

Exemple avec la cotisation au TCS qui aurait malencontreusement été placée dans les dépenses privée:







Q10) Comment supprimer une écriture lié à un paiement e-Banking ?

R10: Supprimez l'ordre comme suit:



* Les écritures concernées sont supprimées. Les bulletins inclus dans cette ordre retournent dans la liste des bulletins en suspens, et peuvent être inclus dans un nouvel ordre.



e-Banking AGROPLUS: Questions Fréquentes



* La modification de date sera répercutée sur les écritures concernées, qui recevront toutes la nouvelle date.

e-Banking AGROPLUS: Questions Fréquentes

Q12) Comment modifier les coordonnées d'un fournisseur, ou le supprimer de la liste ?

R12: Procédez comme suit:



* Quand un fournisseur change de CCP ou de banque, il faut considérer qu'il s'agit d'un nouveau bénéficiaire. C'est-à-dire qu'il faut créer un nouveau bénéficiaire, avec le nouveau CCP et/ou la nouvelle banque, lors de la saisie du BVR/BV. Si l'ancien CCP ou l'ancienne banque ne sont plus du tout valables: supprimer l'ancien bénéficiaire en cochant la case «Ce compte de fournisseur n'existe plus».



Q13) Comment effacer les fichiers «XML» qui ont été utilisés ?

R13: Ils sont automatiquement effacés par le programme, 2 mois après la date d'échéance !

Si vous le désirez, vous pouvez effacer un fichier XML dès qu'il a été exécuté par la poste ou par la banque, avec le menu suivant.*





Q14) Qu'en est-il de la sécurité ?

R14: Le module e-Banking d'AGROPLUS prépare seulement les ordres de payements. La transaction, et par là sa sécurité, est assurée par l'institut financier (PostFinance ou banque)

Quelques conseils:

- Suivez scrupuleusement les indications l'institut financier
- Maintenez à jour vos logiciels (système d'exploitation [Windows], anti-virus, navigateur Internet, notamment).